

ABONNEMENT.
SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
POSTE :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A. EWIG,
 Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
5 Juin 1880.

Chronique générale.

UNE MAJORITÉ DOMPTÉE.

Il devient de plus en plus limpide que le général Farre n'est qu'un prête-nom.

Ce soldat n'est pas venu au ministère de la guerre avec des idées, avec des projets de réforme ; il y est venu pour se mettre à la disposition de l'homme qui fait dans la République la pluie et le beau temps.

Il se peut que, dans les bureaux de la guerre, on travaille ; mais on ne fait que développer des projets qui ont été conçus ailleurs.

Tous les plans sont d'abord esquissés à l'hôtel du Palais-Bourbon.

Deux journaux républicains confirment cet état de choses dans les termes les plus nets ; ce sont le *Nouveau Journal* et le *Petit Parisien*. Voici ce qu'ils disent :

« Le contre-projet que le général Farre doit introduire dans la discussion de la loi sur la réorganisation des services administratifs de l'armée aurait été rédigé tout entier dans les bureaux de la présidence de la Chambre et transmis, en cet état, au ministre de la guerre qui l'aurait purement et simplement endossé. »

Le journal chargé des intérêts politiques de M. Gambetta — la *Republique française* — ne se donnera sans doute même pas la peine de démentir ce fait scandaleux.

A quoi bon ? La majorité est domptée. M. Gambetta méprise l'opinion publique ; jusqu'ici les électeurs républicains ont avalé tous les crapauds qu'il a fait sauter devant eux.

Il est même probable qu'il ne lui déplaît pas qu'on sache à quel point il est maître ; que c'est lui qui a imposé Léon Say à un Sénat réfractaire, Challemel-Lacour à Rome.

Plus les Chambres et le cabinet s'incli-

ment devant cette volonté, et plus la révolte devient difficile.

Il n'y a pas de parlement, il n'y a pas de ministres, il n'y a pas de Président de la République, il n'y a pas de gouvernement ;

Il n'y a qu'un dictateur.

Et nous ne serions pas étonnés qu'un de ces jours quelques-uns de ces députés en servitude demandât un fort crédit supplémentaire pour le service des bureaux de l'hôtel dictatorial de M. Gambetta.

L'INTERPELLATION AU SÉNAT DES DÉCRETS DU 29 MARS.

Nous avons parlé, précédemment, d'une interpellation qui serait faite, au Sénat, par M. d'Audiffret-Pasquier et plusieurs membres de la droite, relativement aux décrets du 29 mars, pour demander l'ajournement desdits décrets et que d'autres mesures, conformes aux principes libéraux, fussent prises par le gouvernement.

Voici ce qu'il y a d'exact dans cette nouvelle :

Ce n'est point la fraction dite des *Constitutionnels* du centre droit, et dont M. d'Audiffret-Pasquier est le chef, qui a pris l'initiative de cette interpellation ; c'est l'autre fraction ou centre droit proprement dit.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, consulté à ce sujet, a refusé de se mettre en avant.

Les sénateurs du centre droit sont allés ensuite à M. Jules Simon, lequel a répondu qu'il préterait son concours, mais sur ce terrain :

« Ne pas discuter la légalité des décrets, mais leur opportunité. Se baser, pour demander l'ajournement sur cette raison que la tolérance dont on use depuis si longtemps constitue un droit acquis contre lequel les anciennes lois tombées en désuétude qu'on invoque sont sans valeur et sans force. »

Dans ces conditions, M. Jules Simon consentirait à soutenir l'interpellation à la tribune.

Cette interpellation serait signée par un membre de chaque groupe de la droite.

M. d'Audiffret-Pasquier laissera proba-

blement à M. Bocher l'honneur de signer au nom des constitutionnels.

Un ordre du jour motivé sera déposé, invitant le gouvernement à modifier ses résolutions.

LE DUEL ROCHEFORT.

Genève, 3 juin.

Aussitôt que M. H. Rochefort est rentré à Genève dans son appartement, le docteur Julliard lui a fait un premier pansement à l'acide phénique.

La blessure est petite, mais profonde. Sur le lieu du combat, le sang a jailli avec abondance. L'épée a pénétré dans la région épigastrique.

Les combattants et les témoins se sont séparés sans échanger une seule parole.

A moins de complications imprévues, il n'y a pas de catastrophe à redouter. Le blessé a bien reposé cette après-midi.

Paris, 4 juin.

M. Clémenceau vient de faire sa réapparition dans les couloirs, où il est fort entouré et questionné.

D'après ses explications, la blessure de M. Rochefort n'offre aucun danger. La lame a pénétré d'un centimètre environ dans la région du sternum ; un demi-centimètre de plus, et c'en était fait de M. Rochefort.

Une dépêche parvenue à Paris hier, dans la matinée, annonçait que la situation de Rochefort paraissait plus grave qu'on ne l'avait cru dans les premiers moments.

Les complications que l'on paraissait redouter dans l'état du malade se sont manifestées l'avant-dernière nuit.

Une proposition de M. Chavoix, tendant à supprimer le permis de chasse et à frapper les fusils d'un droit de 4 fr. 50 c. par fusil simple et de 3 fr. par fusil double, est soumise en ce moment à l'examen d'une commission de la Chambre.

Les membres de cette commission sont

presque unanimes pour repousser la proposition de M. Chavoix.

La commission a examiné et repoussé deux amendements.

L'un, présenté par M. Jean David, avait pour but d'accorder au propriétaire de terrains non clos le droit de chasser sur ses terres sans permis ; il proposait d'assimiler au vol le fait de chasser sur le terrain d'autrui.

Le second amendement émanait de M. Laroche-Joubert ; il proposait la suppression du permis de chasse, l'établissement d'un droit sur le fusil, la création de tickets délivrés par le receveur des contributions et dont on devrait se munir chaque fois qu'on irait à la chasse. Le prix de chaque ticket serait de 30 centimes.

La commission serait d'avis d'abaisser le prix du permis de chasse, mais de renforcer les pénalités contre les braconniers. En outre, elle inclinerait à ordonner la fermeture temporaire des restaurants et établissements analogues où l'on débiterait du gibier en temps prohibé.

On affirme de bonne source que des démarches vont être faites par différents membres des deux Chambres auprès du Président de la République, pour lui demander que la cérémonie de distribution des nouveaux drapeaux à l'armée ne se fasse pas sans la participation du clergé, comme cela se faisait autrefois.

La commission d'initiative parlementaire a pris en considération une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice de la dispense du service militaire au fils ou petit-fils d'un père qui sera entré dans sa soixantedixième année, du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année du tirage au sort.

On mande de Limoges au *Moniteur* : « Le colonel Horcat a reçu, le 26 mai, notification de la décision du ministre de la

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

Caravane et goums se remirent en marche ; et nous entrâmes triomphalement au douar.

Il y régnait une grande agitation.

Quoiqu'il n'y eût ni lampion, ni feu d'artifice, une foule d'indigènes envahissait de sa masse compacte la place centrale, où un concert se donnait en plein vent.

MM. les musiciens, accroupis sur la terre nue, soufflaient, les uns dans des zoumarahs, d'autres frappaient sans cadence des derboukas, tandis qu'une meute de chiens accompagnait de ses aboiements furieux cette harmonie excentrique.

Ce nouveau vacarme ne le cédait pas à celui de la fantasia.

Avec une peine infinie, nous fendîmes les flots d'Arabes qui encombraient la voie, et nous parvîmes aux tentes. Il y en avait bien une centaine dressées circulairement. Celles des chefs étaient énormes et des touffes de plumes d'autruches les couronnaient.

Le cérémonial d'une tente arabe est patriarcal. On nous reçut comme on recevait en l'an..., en

Mésopotamie. Meckeleck, entouré de ses dix fils, nous donna le salut. Et pendant que les jeunes gens tenaient la bride au caïd, il lui saisit les mains pour les baiser ; mais Mohamed les retira et les deux chefs s'embrassèrent.

Des esclaves conduisirent les dames à la tente des hôtes ; elle n'était pas assez large pour nous loger toutes. On se divisa ; les jeunes filles demeurèrent ensemble.

Les femmes de chambre des demoiselles Kinstone, celle de Camille, les Mauresques de Néréisse et les négresses des femmes du cheik nous aidèrent dans nos préparatifs de coucher ; ils ne furent pas longs, nous babillâmes quelque temps, puis le silence se fit : Morphée nous avait magnétisées.

Soudain nous sommes réveillées par des glapissements sinistres, des rugissements féroces, par un bruit d'enfer près duquel la fantasia et le concert étaient jeux célestes.

Folles d'épouvante, nous nous dressâmes sur notre séant, et, d'un commun accord, nous voilà nous rhabillant sans vouloir écouter Néréisse qui nous conjurait de nous rassurer et nous disait :

— Mesdemoiselles, soyez sans crainte, ce ne sont que les cris des chacals, des lions et des panthères du bois de Mazafran, qui rôdent dans les environs pour surprendre quelque mouton.

Chacals ! panthères ! lions ! L'effroi redoubla.

— Ils vont nous dévorer ! s'écria Kate Kinstone en se serrant contre nous.

— Non, puisqu'ils ne sont que dans les environs, dit la jeune Allemande tranquillement.

Les Allemands sont philosophes.

— Mon Dieu ! que j'ai peur ! exclama Camille, dont les dents claquaient ; et toi, Hélène ?

— Je ne me sens pas trop crâne non plus ; cependant, si, comme l'affirme Néréisse, les bêtes féroces ne rôdent que dans les environs...

— Elles ont des pattes à leur service pour se rapprocher de nous, observa Volza, la Russe, aussi poltronne que les camarades.

— Je ne me recouche pas.

— Ni moi !

— Ni moi !

— Ni moi !

Il eût été urgent de nous administrer de la quinine ; notre bravoure n'eût point sauvé le Capitole.

— Ciel ! les voici ! cria Rebecca en se sauvant au fond de la tente.

— Les voici ! répêtas-nous en battant en retraite de son côté.

Les cris des chacals se rapprochaient. Des coups de feu retentirent.

— Que sommes-nous venues faire dans cette galère ? m'écriai-je, moitié riant, moitié effarouchée ; nous allons devenir la proie de ces monstres, qui vont nous dévorer !

— Ils ont de si bonnes dents qu'ils croqueront même les os, reprit Millia.

— Même les os ! soupirâmes-nous lugubrement.

— Quel sombre tombeau !

— Quelle affreuse mort !

— Quelle horrible pâtée !

— Mesdemoiselles, dévorées par les chacals, comment pourrions-nous, dans la vallée de Josaphat, nous retrouver dans nos personnages...

Un hurlement sinistre me coupa la parole et acheva de nous terrifier.

Nous en poussâmes à notre tour de non moins glapissants.

En un clin d'œil, le douar fut sur pied. On accourut.

— Qu'y a-t-il ? que se passe-t-il ? s'informait-on de toute part.

Nos frayeurs éclipsées en présence de tant de gens, nous restâmes embarrassées, d'autant que les dames paraissaient calmes.

Néréisse dit notre peur. Les Arabes rirent et nous firent voir des cavaliers qui nous veillaient. Gardées comme les pommes d'or du jardin des Hespérides, nous nous recouchâmes tranquilisées.

Le lendemain, dès l'aube, la fête recommençait au douar.

Néréisse n'accorda qu'à moi d'assister à son entrevue avec sa belle-sœur. Toumy et elle me menèrent chez Zista. Sous la tente de la fiancée,

guerre qui lui infligeait huit jours d'arrêts. Cette décision était d'autant plus cruelle pour le colonel que son fils faisait le surlendemain sa première communion. C'était une fête de famille, et le pauvre père, qui est profondément religieux, ne pouvait pas y assister. Imaginez sa douleur; quelle explication donner à cet enfant? Comment la lui faire comprendre, et surtout la lui faire admettre? Le colonel ne l'essaya pas et s'adressa au général Schmitz pour obtenir que ses arrêts fussent suspendus. Le général ne voulut pas prendre la responsabilité de cette mesure et en référa au ministre de la guerre. Le général Farre avait-il quelques regrets de sa sévérité?

» A-t-il été touché de la demande du père et s'est-il fait dans son esprit un rapprochement involontaire, entre cet enterrement civil et cette première communion? Je ne sais, mais il a immédiatement fait connaître au général Schmitz que le colonel Horcat pouvait considérer sa peine non comme suspendue, mais comme terminée.

» Nous avons rencontré le soir même le colonel revenant de l'église avec M^{me} Horcat et son fils. On le saluait avec une sympathie respectueuse. »

M^{re} l'évêque d'Angoulême a répondu par une lettre pleine de dignité à la notification qui lui avait été faite par le maire de cette ville de l'arrêté portant interdiction des processions.

Nous extrayons de cette lettre, publiée par le *Charentais*, le passage suivant, qui est une leçon donnée à la municipalité :

« Dans tous les temps, il a pu se trouver des hommes (et il peut s'en trouver encore) dont les passions anti-religieuses soient importunées par les actes solennels de foi. Mais il me semble qu'il appartient à l'autorité, non pas d'abdiquer sa mission, mais de protéger les droits, et qu'il suffirait d'en manifester la ferme résolution pour que, dans une ville comme la nôtre, aucun désordre ne fût possible.

» Je lis dans votre arrêté, monsieur le maire, un considérant que je ne puis accepter, savoir que les manifestations extérieures du culte auraient été tolérées jusqu'à ce jour. Elles n'ont point été tolérées. L'article 4^{er} du Concordat constitue en leur faveur un droit positif qui n'a jamais été contesté, et les règlements de police dont parle cet article n'ont pas plus été entendus dans un sens qui supprimât ce droit. »

On nous signale un fait curieux. Il est question de créer dans le voisinage de la Grande-Chartreuse un chemin de fer d'intérêt local. M. le préfet de l'Isère vient d'écrire au R. P. général de ce célèbre monastère pour le prier de vouloir bien accorder une subvention en faveur de cette nouvelle ligne. M. le préfet de l'Isère avait développé cette demande de toutes les fleurs de sa rhétorique aimable, et faisait tous ses vœux pour la prospérité de l'établissement. Le R. P. général a répondu fort spirituel-

lement que, dans la situation précaire où se trouvait actuellement sa congrégation, il lui était impossible d'accorder immédiatement la subvention sollicitée, et qu'il était obligé d'attendre les décisions du gouvernement.

On ne sait ce que l'on doit plus admirer de l'esprit du supérieur de la Grande-Chartreuse ou de l'impudence du préfet de l'Isère.

La ville de Rouen prépare pour les 12, 13 et 14 juin, une grande fête historique. Des souscriptions s'élevant à plus de 100,000 francs ont déjà été recueillies. La cavalcade historique, représentant l'entrée de Henri II à Rouen en 1550, promet d'être des plus curieuses et des plus magnifiquement organisées.

Les Paysans.

Le *Soleil* déplore amèrement la situation attristante et chaque jour aggravée des classes rurales. Dans un article excellent, nourri de chiffres et de faits, ayant le ton animé d'une plainte légitime, il retrace les maux, devenus innombrables, de notre agriculture.

Ce qu'il accuse en première ligne, c'est l'indifférence de nos gouvernants, entêtés à des doctrines qu'un long essai a convaincus d'être ruineuses.

Cette indifférence n'a d'égale que leur ignorance. Il en sera de la sorte tant que les hasards parlementaires livreront le portefeuille de l'Agriculture à des gens qui n'ont, par exemple, ouï parler du maïs que parce qu'ils ont lu les *Orientales* de Hugo.

Et encore, est-il bien sûr qu'ils aient, dans leur vie, lu quoi que ce soit, sauf le *XIX^e Siècle*?

Le rural, si l'on ne prend point le parti de le protéger, périra. Il voit fuir son pain et celui de ses enfants.

Il voit son rude labeur inutile, ses sueurs infécondes, ses produits avilis par une concurrence écrasante et qui défie toute lutte, sa misère marcher à l'extrême.

Se laissera-t-il immoler à des théories? Il serait bien sot. En somme, il y a vingt millions de ruraux en France. Leur sort sera ce qu'ils le feront. Il leur suffit de mettre des conditions à leurs votes et de prendre des garanties envers les beaux et câlins messieurs, qui, tous les quatre ans, même moins, mendient humblement leurs suffrages.

On prend souci des ouvriers, et encore de ceux des grands centres uniquement. On dédaigne, on délaisse, on oublie le paysan. Ainsi, pour ne prendre qu'un point, voilà qu'on s'échauffe pour l'instruction obligatoire.

L'obligation d'envoyer ses enfants à l'école est un allègement, un bienfait pour l'ouvrier des villes. Ses enfants sont à l'école, durant le jour, au lieu d'être laissés seuls et sans garde en la maison paternelle, ou d'aller vagabonder dans le ruisseau.

Cette même obligation est une lourde et onéreuse corvée pour le paysan. C'est l'équivalent de la conscription militaire.

l'eût jugé un chef-d'œuvre de peinture.

Elle fixait sur nous ses regards hardis et provocants.

— Laquelle de ses femmes est la préférée de mon seigneur? demanda-t-elle à Néréisse.

— Mon frère donne son cœur à chacune de ses compagnes, ainsi que le lui ordonne le Prophète, répondit timidement Néréisse.

L'arc audacieux des sourcils de la moukère se fronça, elle secoua la tête de dépit. Son pied rose, sur lequel retombait le khrolkal d'or (anneau symbolique du lien conjugal), frappa d'impatience le sol du bout de sa babouche.

— Sont-elles belles?

— Les rayons du soleil sont moins éclatants qu'Elfi, Assane et Myrte, mais ma sœur les surpasse; elle est le soleil, la femme de prédilection de mon frère.

Malgré cette gigantesque métaphore, Zista parut regretter que le soleil eût des rayons.

Elfi, Assane et Myrte n'avaient qu'à bien se tenir; le règne de la favorite présageait des guerres intestines.

(A suivre.)

AUGUSTA COURTY.

Nous prenons à témoins tous ceux qui ont vécu à la campagne, même ceux qui n'ont fait que l'entrevoir en de brèves et frivoles villégiatures.

A la campagne, un enfant tient lieu d'un domestique qu'il faudrait payer.

Un enfant garde les oies, les dindons, les moutons, les veaux. Un enfant de dix à douze ans est le gardien de ses petits frères ou petites sœurs laissées à la maison. Un enfant porte le repas à ceux qui labourent, sèment, fauchent ou moissonnent.

L'enfant enlevé à la famille, c'est un domestique de plus dont la famille a la charge.

La perturbation serait grande, les préjudices graves, les résistances légitimes. Ici encore le paysan serait immolé à une théorie; de telle sorte que le malheureux, le souffre-douleurs, serait pris et serré, comme dans un étau, entre deux théories: une théorie de contrainte et une théorie de liberté.

La théorie de contrainte le priverait de ses aides naturels et gratuits, qu'il faudrait remplacer par des gens à gages; la théorie de liberté lui susciterait sur les marchés, où il porte ses produits, des concurrents, dont les bas prix ne lui permettraient de rien écouler.

Il perdrait ses enfants; il garderait ses produits. La ruine entrerait dans sa maison par deux portes à la fois.

Et après cela, on viendra, avec une emphase insolente et véritablement ironique, lui parler de la liberté! Elle sera belle, sa liberté, à lui, celle dont les bijoutiers de ce temps lui auront fait la grâce.

Il n'aura point la liberté de disposer de ses enfants et de les faire élever à son gré; il n'aura point la liberté d'ensemencer comme il lui plaît les maigres lopins de terre qui sont à lui.

C'est-à-dire que, comme père, comme propriétaire, comme travailleur, il ne conservera plus qu'un droit, celui de payer des impôts.

Ah! par exemple, ce droit-là on le lui fera exercer avec une activité continue et brûlante!

C'est une belle cause à plaider contre les métaphysiciens des académies et des estaminets que celle des paysans. Les années douloureuses pourront se multiplier; il pourra y avoir comme une dynastie d'imbécillitates; les gouvernements pourront se recruter de doctrinaires ignares, infatués et sots; cette cause triomphera tout de même.

Ce qui est maître aujourd'hui, c'est le nombre. Or, les paysans sont le nombre; et ils resteront les maîtres.

Ce jour-là, la pyramide aura cessé d'être posée sur sa pointe; elle sera rétablie sur sa base.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps la circulaire suivante :

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, ampliation d'un décret en date du 10 de ce mois, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872, et concernant les jeunes gens qui, ne se trouvant pas dans l'un des cas prévus par l'article 53 de ladite loi, demandent à jouir du bénéfice du volontariat d'un an. Les instructions ultérieures vous seront adressées au sujet de la manière dont il devra être procédé pour les examens. Mais, afin de vous mettre à même d'éclaircir les jeunes gens qui voudront contracter l'engagement conditionnel d'un an en 1880, j'ai l'honneur de vous en faire connaître les dates auxquelles s'effectueront les opérations relatives au volontariat.

» Tous les jeunes gens qui, à un titre quelconque, demandent à jouir du bénéfice du volontariat, doivent déposer une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent s'engager. Ce dépôt doit être effectué du 1^{er} juillet au 28 août. Passé cette époque, aucune demande ne sera admise, et les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1880, qui ne se seront pas fait inscrire dans les délais fixés, seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations de service imposées par la loi.

» Les commissions d'officiers de troupes à cheval, chargées d'examiner les jeunes gens sous le rapport de leurs connaissances en équitation, fonctionneront également du 1^{er} juillet au 28 août.

» Les préfets m'adresseront, le 1^{er} septembre, un état faisant connaître le nombre des demandes qu'ils auront reçues. Cet état sera conforme au modèle ci-joint. Les bataillons de chasseurs à pied et le génie ne recevront aucun engagé conditionnel.

» Ainsi que l'a indiqué la note insérée au *Journal officiel* du 11 mai 1880, la composition écrite qui, d'après les prescriptions de l'article 4 du décret du 10 du même mois, est éliminatoire, aura lieu dans toute la France le 30 août.

» Les examens oraux commenceront le 27 septembre.

» Les dates des engagements et de la mise en route seront fixées ultérieurement.

La première division des élèves de l'Ecole supérieure de guerre est partie avant-hier pour aller assister aux écoles à feu qui ont lieu à Poitiers.

Elle rentrera à Paris après avoir visité les principales places fortes de la frontière de l'Est.

Le général Lewal, commandant supérieur de l'Ecole, doit prochainement faire un voyage analogue. Il sera accompagné de plusieurs professeurs de l'Ecole.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Kœchlin, beau-frère de M. Andrieux, préfet de police, qui vient de blesser grièvement M. Henri Rochefort dans un duel, est âgé d'environ 29 ans. Il est le fils du manufacturier de Mulhouse, mort de chagrin à la suite de l'annexion.

M. Kœchlin a suivi les cours de l'Ecole de Saint-Cyr et de l'Ecole de cavalerie de Saumur.

M. Hippolyte Passy est mort mardi à Paris. Il était né à Garches-Villeneuve, près Saint-Cloud. Il avait débuté par la carrière des armes.

Elève de l'Ecole de cavalerie de Saumur en 1809, il était lieutenant de hussards en 1812; il fit les dernières campagnes de l'Empire, mais à la seconde rentrée des Bourbons, il donna sa démission et entra dans la vie politique; il combattit, comme député, pair de France ou ministre, pour l'opinion libérale modérée. Il refusa son approbation au coup d'Etat du 2 décembre et se retira des affaires publiques.

Il avait succédé à M. de Talleyrand comme membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1838. Il avait reçu la croix de commandeur de la Légion d'Honneur en 1845. C'était un économiste hors ligne.

Ses obsèques ont eu lieu jeudi à Saint-Philippe-du-Roule.

Il était âgé de quatre-vingt-sept ans.

NOTRE-DAME-DES-ARDILLIERS.

Demain dimanche, à 2 heures très-précises: Salut solennel; rénovation de la consécration du diocèse au Sacré-Cœur; sermon par le R. P. Lhuillier, de la Société de Jésus, prédicateur de la retraite des Dames de la Miséricorde.

Après le sermon, on se rendra à Saint-Nicolas et ensuite à la Visitation.

ANGERS.

Voici, comme pièce à conserver, la lettre adressée la semaine dernière aux conseillers municipaux par M. le maire d'Angers; elle a été éditée par l'*Electeur* :

« Monsieur et cher collègue,
» M^{re} l'évêque d'Angers a adressé à l'Administration et au conseil municipal une invitation pour assister à la procession de la Fête-Dieu, qui aura lieu, avec mon autorisation, dimanche prochain 30 mai, à 10 heures.
» J'ai l'honneur de vous faire part de cette invitation.
» Agréez, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» Le Maire, Jules GUITTON. »

Nous lisons dans le *Courrier d'Angers*: « D'étranges rumeurs ont circulé hier par la ville, et, comme le proverbe dit qu'il n'y a jamais de fumée sans feu, nous devons nous faire l'écho de ces bruits.

On dit, et sans horreur je ne puis le redire.

que M. le préfet Assiot, offensé sans doute de l'imposant concours de catholiques qui assistaient dimanche à la procession du Sacre, aurait invité, avec une certaine hauteur de ton, M. le maire d'Angers à rapporter l'arrêté par lequel celui-ci a autorisé les processions.

D'aucuns disent même que ce serait plus qu'une invitation simple, et qu'il s'agirait bel et bien d'une sorte de sommation avec menace de révocation.

Enfin, toujours d'après les mêmes bruits, M. Guittou, qui ne passe pas pour être très-endurant, aurait persisté dans sa première décision, et, envoyé, comme on dit vulgairement, le préfet... à Chaillot.

Tous nos souhaits l'y accompagnent. Et voilà!... on parle aussi de démission... pas de celle du préfet, bien entendu.

Bien que nous ayons épuisé tous nos moyens d'informations, il nous est absolument impossible de dire si les choses en sont arrivées à ce point d'irritation d'un côté et de fermeté de l'autre.

Hâtons-nous cependant d'ajouter que nous n'en serions nullement surpris.

NOUVEL INCENDIE AU CHATEAU DE GIZEUX.

Le 1^{er} juin, un incendie s'est déclaré dans une meule de fourrages, située à 150 mètres environ des bâtiments où le feu avait déjà éclaté la veille. Un grand nombre d'habitants de la commune sont accourus, et, après une heure de travail, on est parvenu à se rendre maître de cet incendie.

Ce nouveau sinistre est encore attribué à la malveillance.

Il a été précédé, comme celui du 31 mai, d'une explosion assez violente, qui a été parfaitement entendue par plusieurs personnes, notamment par le nommé Assier, maçon, qui travaillait à 500 mètres environ du château.

Le mercredi 2 juin, la justice s'est transportée à Gizeux.

Tout porte à croire que cet incendie et celui du 31 mai ont été allumés par la même main.

Le coupable n'a pas encore été découvert. (Journal d'Indre-et-Loire.)

Comme nous le disions hier, l'Union républicaine du Morbihan a inventé contre M^r Freppel la plus odieuse calomnie. A l'en croire, M^r Freppel se serait refusé, pendant la guerre, à établir l'ambulance des mobilisés du Ministère dans la maison de campagne du séminaire.

L'imputation se réfutait d'elle-même, car on n'ignore pas avec quel zèle, au contraire, M^r Freppel s'est employé au secours des blessés pendant la guerre. Néanmoins, M^r l'évêque d'Angers n'a pas dédaigné de répondre.

On ne m'a, écrit Sa Grandeur, demandé pour personne la maison de campagne du séminaire, située à une lieue de la ville, et où les mobilisés n'auraient trouvé ni gîte ni ressources. C'est une petite maison qui n'aurait pu recevoir cinquante personnes. Jamais personne n'a été assez insensé pour y songer. Les soldats logeaient au séminaire même et dans tous mes établissements ecclésiastiques ou religieux. Ils y étaient fort bien.

Voici, d'autre part, ce que nous trouvons dans le rapport officiel du comité central de la Société de secours aux blessés des armées de terre et de mer sur l'ambulance d'Angers, dont le siège était au palais épiscopal :

CAMPAGNE DE 1870-71.

Page 18. — L'Anjou a été un des premiers départements, prêts à répondre à l'appel de la France et à envoyer ses enfants au devant de l'ennemi.

Dès le mois d'octobre 1870, M^r l'évêque d'Angers prit la patriotique initiative de former un comité de secours aux blessés... Le comité départemental de secours aux familles des soldats en campagne avait déjà, il est vrai, sous la présidence de M^r Freppel, coopéré à la création de plusieurs ambulances portatives à la suite de nos premiers bataillons de mobiles.

Page 23. — La difficulté de communication avec nos armées en campagne, et l'impossibilité absolue pour les familles de recevoir des nouvelles de leurs enfants ou de leur faire parvenir de l'argent, déterminèrent bientôt le comité à envoyer des courriers spéciaux pour visiter les bataillons des mobiles de Maine-et-Loire, et porter aux soldats les envois de toutes sortes qui étaient déposés par les parents aux bureaux de l'évêché.

Page 30. — AMBULANCES SÉDENTAIRES. — Le patriotisme exemplaire donné par M^r l'évêque, qui mettait à la disposition des blessés son palais et ses établissements religieux, avait été promptement

Beaucoup de maisons de commerce ont adopté l'habitude de tirer des traites sur leurs clients. Ceux-ci, lorsqu'ils n'achètent pas pour vendre, pour faire acte de commerce, sont tenus d'une dette civile.

Est-ce que la lettre de change qui a pour cause une telle créance se prescrit par cinq ans comme la lettre de change qui a pour cause une créance commerciale?

La chambre des requêtes de la Cour de cassation vient de résoudre affirmativement cette question.

Théâtre.

Daniel Rochat A SAUMUR ET A ANGERS.

Les représentations se succèdent sur notre théâtre à intervalles assez rapprochés. Celle de mercredi, qui se composait de Daniel Rochat, le chef-d'œuvre de Victorien Sardou, a été certainement l'une des meilleures et des plus intéressantes de la saison actuelle. Toutes les parties de la salle n'étaient pas complètement garnies, mais un public très-nombreux se pressait néanmoins aux stalles et au parquet.

La pièce du Théâtre-Français, jouée par M. Charles Masset et la troupe qu'il dirige, a obtenu à Saumur un grand et légitime succès, et les excellents interprètes ont été chaleureusement applaudis à maintes reprises. Il y a bien eu, par ci, par là, quelques sifflets aux tirades philosophiques, mais il faut dire que ces marques d'improbation étaient parfois couvertes par un tonnerre d'applaudissements.

D'après ce que nous apprennent nos confrères, la représentation de Daniel Rochat à Saumur a été le digne pendant de celle donnée la veille au Grand-Théâtre d'Angers, à la différence que celle-ci a eu lieu devant un auditoire beaucoup plus nombreux.

Le Journal de Maine-et-Loire s'exprime ainsi : « Les théories du jour sur l'athéisme et le mariage purement civil ont été mal accueillies et sifflées, tandis que la conduite et la morale de miss Léa Henderson ont été applaudies à outrance. Pour être exact, disons cependant que l'athéisme de Daniel Rochat et le cynique langage de son intime ami Bidache ont eu les applaudissements de quelques libres-penseurs. »

Le Patriote dit de son côté : « L'interprétation de cette comédie de Sardou a été hors ligne, d'un ensemble parfait, et quelques scènes, notamment celle du quatrième acte, ont été largement, superbement, en grands artistes, rendues par M^{lle} Largillière et M. Masset. Les braves les plus sincères, les plus justement mérités se sont longuement prolongés, une ovation leur a été faite et ils la méritaient. — On sentait que deux camps se partageaient la salle. Telle tirade était chaleureusement applaudie par les uns ; un instant après, telle autre tirade était non moins chaleureusement applaudie par les autres. — Quelques rares sifflets. »

Entre autres passages de la pièce, l'Union de l'Ouest rappelle les touchantes supplications de miss Léa, cette magnifique comparaison entre l'amour tout terrestre de Daniel et le sien, cet autre amour si pur, si noble, si touchant, où les douces affections de la terre se joignent avec une force si grande et si sublime avec la pure tendresse puisée dans la foi religieuse. A ce moment, dit notre confrère, M^{lle} Largillière, chargée du rôle, était réellement transfigurée. Jamais il ne nous avait été donné d'entendre de plus belles pensées exposées d'une si noble manière. Les accents de sa voix, tantôt fermes ou suppliants, ont su faire vibrer dans les cœurs ces émotions profondes et vraies dont l'impression demeure avec le souvenir vivace des plus douces, des plus pures jouissances.

Devant cet admirable talent d'expression, une opposition systématique bien faible, étouffée sous les applaudissements des quatre cinquièmes de la salle, a cessé brusquement. En gens d'esprit, les opposants ont reconnu l'impossibilité de lutter contre une affirmation aussi éclatante du vrai. Des bravos unanimes se sont fait entendre quand le rideau est tombé pour la dernière fois.

Tout a contribué à faire de cette représentation une soirée charmante dont on se souviendra longtemps. Les auxiliaires de M. Masset ont tous été à la hauteur de leurs rôles ; citons encore miss Esther, qui a détaillé le sien avec une grâce toute spirituelle et mutine. Elle a été puissamment secondée par l'artiste qui interprétait Casimir, dont le jeu franc et spirituel a fort amusé le public.

L'Union de l'Ouest, après avoir fait un très-grand éloge de Daniel Rochat, termine par ce vœu auquel nous ne saurions trop nous associer : Quand M. Sardou nous donnera-t-il un autre Daniel Rochat ? Bientôt, espérons-

le. Qu'il nous soit donné d'entendre encore une fois ces accents qui pénètrent jusqu'au cœur ; que nous puissions de nouveau l'applaudir avec enthousiasme, comme nous venons de le faire. Il y aura profit pour sa gloire, pour les saines jouissances du public, et pour la bonne renommée de notre littérature française.

Hier soir a eu lieu, sur notre scène, la représentation de M^{lle} Marie Dumas. Spectacle très-gai, artistes de mérite justement applaudis. La conférence sur l'émancipation des femmes, par M^{lle} Marie Dumas, a beaucoup amusé : elle nous rappelait parfois la Lectrice de l'Echo Saumurois, dans ses articles sur le vote des femmes. Le succès de la soirée a été pour la petite Cécile Daubray, qui joue à ravir. La jolie comédie de Labiche, la Fille bien gardée, a été particulièrement enlevée avec un brio et un entrain étourdissant. Cette pièce n'avait pas été jouée à Saumur depuis Céline Montaland.

C'est le dimanche 13 juin courant que M. Germain, premier comique du théâtre des Variétés, donnera, avec des artistes du même théâtre, une représentation à Saumur.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 mai 1880.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Joséphine Juteau, rue des Saulaies ; Suzanne-Juliette Florisson, rue d'Orléans.

Le 4. — Gaston-Antoine-Aimé Servat, rue de la Maremaillet ; Louis-François Vacher, place Saint-Michel ; Adolphe-Albert Leroux, rue de la Visitation.

Le 5. — Albert-Georges Petit, rue de la Comédie.

Le 6. — Théophile-Armand Rochard, rue du Portail-Louis ; Emile Epierre, à l'Hospice.

Le 7. — Hermance Lair, rue de Fenet.

Le 8. — Maxime Mabileau, au Petit-Puy.

Le 10. — André-Gabriel-Alexandre Piètre, rue Beaurepaire ; Constant-Auguste-Alexandre-Henri Petit, rue de la Comédie.

Le 11. — Jeanne-Renée Dumoulin, rue d'Alsace.

Le 13. — Fernand Bougrier, quai de Limoges.

Le 15. — Marguerite-Marie-Augustine Golsard, rue de la Visitation ; Auguste Mabileau, rue de Rouen ; Marguerite-Lucie Rioche, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 18. — Eugène Gaultier, rue de Fenet ; Albert-Théophile-Jacques Michelet, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 20. — Emile-Marie Rio, rue Saint-Nicolas.

Le 21. — Jean Boucher, route de Varains ; Fernand-Gabriel Rateau, rue d'Alsace.

Le 22. — Célestine Péron, à l'Hospice.

Le 24. — Léon-Pierre Tessier, rue de la Visitation.

Le 25. — Eulalie Meintrand, à l'Hospice.

Le 26. — Charles Bret, rue de Nantilly.

Le 28. — Jeanne-Pauline-Marie Bodin, rue des Basses-Perrières.

Le 31. — Berthe-Augustine Lemard, rue Saint-Nicolas ; Jeanne-Ernestine Chuche, rue du Portail-Louis ; Eugène Poirault, route neuve d'Angers.

MARIAGES.

Le 3. — François Rebaix, bijoutier, a épousé Pauline-Marie Franc, employée de commerce, tous deux de Saumur.

Le 15. — Auguste Gautron, cultivateur, de Longué, a épousé Marie Greppin, couturière de Saumur.

Le 17. — Gustave Guyomard, tonnelier-barilleur, a épousé Joséphine Davy, sans profession, tous deux de Saumur ; Claude Guillot, cavalier de manège, a épousé Marie-Louise Carré, couturière, tous deux de Saumur.

Le 26. — René-Clément Ragueneau, employé, a épousé Marie-Angélique Parent, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Henri-François Cordier, musicien, 41 ans, place Saint-Michel.

Le 2. — Louise Lambert, 15 jours, rue Beaurepaire ; Henri-Hippolyte Meurier, employé de banque, 32 ans, Grand'Rue.

Le 3. — Louise Delanoue, rentière, 60 ans, épouse Louis Rousse, ancienne route

de Tours ; Elise Deniau, sans profession, 51 ans, veuve Louis Chartier, quai de Limoges.

Le 4. — Rosalie Poly, sans profession, 39 ans, épouse Ernest Garreau, rue de la Visitation.

Le 11. — Louis Masso, 8 ans, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 13. — Albertine-Eugénie Bauron, 4 ans, rue Notre-Dame ; Henriette Bauron, 2 ans, rue Notre-Dame ; Marie Goisbeau, 10 ans, à l'Hospice.

Le 14. — Marie Pineleau, 8 ans, à l'Hospice.

Le 15. — Eugénie Lambert, 4 mois, rue Beaurepaire ; Louise Bernel, journalière, 52 ans, à l'Hospice.

Le 16. — Nellia Coget, 8 mois, rue de la Fidélité ; Marie Videgrain, rentière, 69 ans, veuve Michel Dupuy, rue de Poitiers.

Le 21. — Constance Dumény, propriétaire, 85 ans, veuve François Rottier, rue d'Orléans.

Le 22. — Marie Biémont, journalière, 64 ans, veuve Joseph Piau, à l'Hospice.

Le 23. — Gustave Lair, chapelier, 28 ans, rue de Fenet ; François Hardouin, propriétaire, 76 ans, hameau de Beaulieu.

Le 26. — Charles-Joseph Gaborit, 8 ans, ancienne route de Tours ; Marie-Adèle Ouvrard, sans profession, 29 ans, épouse Jean-Léon Piètre, rue Beaurepaire ; Fernand Bougrier, 15 jours, quai de Limoges.

Le 27. — Berthe-Marie Rousselot, 4 mois, rue des Capucins.

Le 28. — Adélaïde Haroy, sans profession, 84 ans, veuve René Dubois, rue du Portail-Louis ; Alexandre Jalambic, marchand revendeur, 29 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 30. — Louise Bonnin, 10 ans, rue de Lorraine.

Le 31. — Hector-Fernand-Désiré-Alexis Lepeltier, 4 ans, rue des Capucins.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 4 juin.

On peut constater maintenant l'excellent état dans lequel la liquidation de fin de mai laisse notre marché. Tous les groupes de valeurs sont en reprise notable. Notre 5 0/0 a donné l'impulsion. Il s'est élevé à 119.20 et se maintient à ce prix. Le Florin d'Autriche progresse à 76.75. Nous l'avons signalé à nos lecteurs lorsqu'on cotait 75, cours rond. Les acheteurs qui ont suivi nos conseils peuvent réaliser un bénéfice de près de 2 0/0. L'Italien est à 86.75.

La tenue de nos valeurs de crédit est excellente. On est à 700 sur la Banque Franco-Egyptienne et à 707.50 sur le Crédit Mobilier. La Société Générale française de Crédit est fort recherchée aux environs de 750, en raison de l'important dividende qu'elle a distribué pour l'exercice 1879 et de l'accroissement continu de ses affaires. La Banque de Dépôts et de Comptes-Courants s'inscrit à 708.75. Le Crédit Mobilier fait 720.

On parle beaucoup d'une Société nouvelle qui vient se placer à côté de ces deux dernières institutions. Il s'agit de la Banque de Dépôts et d'Amortissement créée sous le patronage de la Banque Française et Italienne.

Il est probable que les actionnaires de cette dernière Société seront appelés individuellement à recueillir le bénéfice de cette création. On parle aussi de combinaisons très-supérieures pour l'amortissement graduel des actions de capital.

On traite le Crédit Lyonnais à 945 et la Banque de Paris à 1,060. La Banque d'Escompte montre surtout de l'activité sur le marché du comptant, les portefeuilles recherchent ce titre qui leur fait entrevoir des plus-values importantes et un revenu élevé.

Le Crédit Foncier est à 1,270 sur le marché du comptant et à 1,278.75 sur le marché du terme. Les variations ont très-peu d'importance. Les obligations communales nouvelles continuent à perdre près de 20 francs par titre sur le marché libre. Une dépréciation semblable est des plus regrettables lorsqu'il s'agit surtout de valeurs qui émanent d'une institution de cet ordre. On s'étonne que le Crédit Foncier n'ait pas encore réclamé l'admission de ces obligations à la cote officielle.

Les demandes sont nombreuses sur les actions nouvelles de la Société Générale d'Assurances. Les ordres d'achat doivent être adressés au siège social, 27, Avenue de l'Opéra, à Paris, au nom du président du conseil d'administration de la Compagnie.

BOURSE DE PARIS

DU 4 JUIN 1880.

Rente 3 0/0.	85 65
Rente 3 0/0 amortissable.	87 30
Rente 4 1/2.	115 25
Rente 5 0/0.	118 70

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vauconneurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le Spasalgique, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

La Spasalgique-Maréchal, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY
à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moquette, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castillestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	DE POITIERS	A SAUMUR
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	5 h. 50 soir.	10 h. 15 soir.
8 10 —		4 50 —	9 45 —
1 35 soir.		11 35 —	
4 55 —			
7 40 —			

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS,
Le dimanche 6 juin 1880, à midi.

DES IMMEUBLES

Ci-après désignés :

- 1^o PROPRIÉTÉ, à Bagnoux, sur les bords du Thouet;
 - 2^o MAISON, à Saumur, place des Récollets.
- S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. LECOQ-NEUSTEDT, propriétaire à Bagnoux. (261)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu à Gennes, en l'étude de M^e BOURDAIS, notaire,
Le dimanche 6 juin 1880, à deux heures de l'après-midi.

BELLE ET VASTE MAISON

Située au bourg de Chenellu-les-Tuffeaux.
Grandes caves sous le roc, cour plantée, jardin sur le coteau, pavillons sur la Loire; le tout d'une contenance cadastrale de 28 ares 80 centiares.

Mise à prix : 8,000 fr.

On pourra traiter avant l'adjudication.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e BOURDAIS, notaire. (292)

Etude de M^e REVERDY, notaire à Champdeniers (Deux-Sèvres).

VENTE

AUX ENCHÈRES,

Le 12 juillet 1880, à midi.
En l'étude,

DE 103 HECTARES DE BOIS TAILLIS

Aménagés à dix-huit ans,

Dans le canton de Champdeniers.

Belle chasse; exploitation facile; à proximité d'une station de la ligne de Niort à Montreuil.

Revenu moyen des cinq dernières années, sans y comprendre les futaies..... 6,511 fr.
Jouissance immédiate. (318)

Etude de M^e LE BESQUE, notaire à Saint-Nazaire.

BAINS DE MER

A LOUER

Pour Juin, Juillet et Août,

LA JOLIE VILLA DE BAGATELLA

A Porcé, près Saint-Nazaire,

Comprenant un sous-sol de trois pièces et cave; rez-de-chaussée de cinq pièces; premier étage de quatre pièces et deux cabinets; remise, écurie;

Vastes jardins anglais et potager; Vue splendide.
Belle plage.

S'adresser audit notaire. (304)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurepaire, n^o 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (103)

MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue du Marché-Noir, n^o 14,

Composée de :

Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin.
S'adresser à M. NANCHEUX, quai de Limoges, n^o 66, à Saumur. (289)

DEUX MAISONS DE COUTURIÈRES

A CÉDER

Dans une grande ville du Centre, clientèle de premier ordre.

Ecrire à Tours à MM. Petit et Destreguil, Directeurs du Journal des Fonds de Commerce à céder en France; 3 mois, 2 fr. (324)

A VENDRE

OU A LOUER UNE ANESSE

Agée de quatre ans, ayant nouvellement eu un anon et fournissant de bon lait.

Bonne trotteuse et très-franche.
S'adresser au bureau du journal.

EXCELLENT VIN ROUGE

DE TABLE,

120 fr. la barrique de 220 litres, fût compris, rendu franco en gare de l'acheteur.

S'adresser à MM. THAURAUX et ROUX, propriétaires à Restigné, près Bourgueil (Indre-et-Loire), ou à M. NOVION, quai de Limoges, 31, à Saumur.
Sur demande, envoi franco d'échantillons. (251)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

M^e HENRY DELAUNAY, huissier-audencier, 62, quai de Limoges, demande de suite un petit clerc.

Plus de 8000 succès.
Ecrire à M. le Docteur KILIAN (Saxe) à Leipzig.
ASTHME

LOSANGE PURGATIF

GANGE PURGATIF

Très facile à prendre, sans sucrage, ni coque, ni nausées, ni constipation.
Ph^o TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.
Les deux purgations, 1 fr. 50; par la poste, 1 fr. 90.
Se trouve dans toutes les pharmacies. (552)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

SAVON MUCILAGINEUX
du
D'CAZENAVE
Ex-Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris.
Composé des principes onctueux de plantes mucilagineuses, ce savon communique à la peau une souplesse et un velouté extraordinaires. Ceux qui l'emploient, aussi bien pour les mains que pour le visage, sont toujours à l'abri des gerçures et des rugosités de l'épiderme. — Le Pain : 1 fr. 50 et 2 fr.
47, Avenue de l'Opéra, Paris

Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur. (325)

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFÈME, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres.

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des journaux financiers
NEUVIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches
PAR AN Semaine politique et financière
— Etudes sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondance — Echéance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.
4 FRANCS
ABONNEMENTS D'ESSAI
2^e Fr. Première Année
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOTS
PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE
59, Rue Talbott — Paris

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, à Saumur,

A l'honneur de prévenir sa clientèle que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont faites, il transférera, à partir de la Saint-Jean prochaine, son magasin rue Nationale, 54, à Saumur, et ses ateliers, rue de l'Arsenal, 7, quartier des Ponts.

Volières, Poulaillers, Faisanderies, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Grilles en grillage et en fer tourné.

NOTA. — Vente de Fil de fer pour vigne. — Prix modéré. (277)

Grand Rabais!!!

LIQUIDATION DES MAGASINS

De M. FRUGIER Aîné

Rue Beaurepaire, Saumur.

ENTRÉE LIBRE

Vente tous les jours.

SPÉCIALITÉ DE CHEMISES

Confectionnées et sur Mesure.

SARGET-GIRAULT

6, rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes CHEMISES une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Toutes les variétés de tailles se trouvent fabriquées à l'avance.

- Chemises percale ou cretonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, 5,75, — 6,75.
- Chemises blanches, devant toile, 4,75, — 5,75, — 7,75.
- Chemises brodées, devant toile, belles dispositions, 9,75, — 12 fr.
- Chemises blanches pour enfants de 4 à 16 ans, 4,75.
- Chemises brodées pour communion (encolure de 31 à 34), 6,80.

Chemises, Gilets, Caleçons et Ceintures de Flanelle
MOUCHOIRS, FAUX-COLS et MANCHETTES

CHAUSSETTES en Coton, en Fil, en Laine et en Flanelle

CRAVATES DE TOUTES FORMES

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie vendue au rabais
Pose et Fourniture de Cols et Manchettes sans apprêt.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (283)

DOULEURS Crises d'estomac, Migraines, Rhumatismes, Névroses, leucorrhées, etc. — Goutte de nature rhumatismale, Névroses, leucorrhées, etc. — Par un guérir rapidement, demander brochure, 60 cent. en timbres, à M. VISHCO, Libraire à Clamart, Seine.

VINS DE BORDEAUX Côtes de 140 à 150° le litre. — Facilité de tous à l'égard de 160 à 300° le litre. — Par un guérir rapidement, demander brochure, 60 cent. en timbres, à M. VISHCO, Libraire à Clamart, Seine.

HERNIES, PROLAPSUS, MALADIES DE VESSIE Ces douloureuses infirmités, longtemps réputées incurables, sont radicalement guéries par la **NEPTUNIDE ROUILLE** (Extrait de planes marines). — Remède infaillible, gratuit en écrivant à M. ROUILLE, Pharmacien de 1^{re} classe, aux Salines-401, dans l'Yonne.

ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE Ces douloureuses infirmités, longtemps réputées incurables, sont radicalement guéries par la **NEPTUNIDE ROUILLE** (Extrait de planes marines). — Remède infaillible, gratuit en écrivant à M. ROUILLE, Pharmacien de 1^{re} classe, aux Salines-401, dans l'Yonne.

VINS de TABLE garantis naturels à 40, 43 et 45° l'hect., logés en pièces nettes de 225 litres environ à 225 fr. à Paris. S'ad. à M. GUSTAVE, Par. à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.